



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 5

No. FDS : 41488
V001.9

Metylan Ovalit Toile de Verre

Révision: 12.11.2009
Date d'impression: 24.08.2011

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Désignation commerciale:

Metylan Ovalit Toile de Verre

Utilisation prévue:

Colle à revêtement mural poudre

Raison sociale:

Henkel France S.A.
rue de Silly 161
92642 Boulogne Billancourt Cedex

France

Téléphone: +33 (0) 1 46 84 90 00

Fax: +33 (0) 1 46 84 90 90

Responsable pour la fiche de données de sécurité:

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

En cas d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

2. Identification des dangers

Le produit n'est pas dangereux au sens de la directive en vigueur sur la préparation.
Eviter la formation ou l'accumulation de poussière - danger d'explosion.
Risque de glissement en association avec de l'eau.

3. Composition / informations sur les composants

Description chimique générale:

Colle à papiers peints

Substances de base pour préparations:

Méthylcellulose
Polyvinylacétate

Indication des composants selon (CE) n o 1907/2006:

Ne contient aucune substance dangereuse au-delà des valeurs limites du règlement (CE)

4. Mesures de premiers secours

Informations générales:

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Bougez à air frais.
Sortir la personne de la zone polluée par la poussière, consulter éventuellement un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.
Ne pas se frotter les yeux secs sous risque de lésions de la cornée en raison d'une sollicitation mécanique.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:

En cas d'incendies naissants: extincteurs d'incendie, en cas de propagation d'incendie, appeler immédiatement les sapeurs-pompiers.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures de protection individuelle:

Éviter la formation de poussière.

Mesures de protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes de nettoyage et d'élimination:

Rejeter à l'état sec, former avec l'eau une couche glissante.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7. Manipulation et stockage

Manipulation:

Éviter la formation de poussière.
En cas de présence de source d'ignition, danger de déclaration ou d'extension du feu.

Stockage:

Entreposage dans les emballages d'origine fermés et protégés de l'humidité.
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Composants avec valeurs-limites à surveiller par rapport au poste de travail:

Valable pour
France

Composant	ppm	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
CALCIUM (CARBONATE DE) 471-34-1		10	Valeur moyenne déterminée par le temps (VME).	Limite indicative.	FVL
KAOLIN 1332-58-7		10	Valeur moyenne déterminée par le temps (VME).	Limite indicative.	FVL

Remarques sur la conception des installations techniques:

Pas de mesures spéciales nécessaires.

Protection respiratoire:

masque antipoussière en cas de formation de poussière.
Masque antipoussière, filtre à particule P2.

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon; appliquer une crème de protection.

9. Propriétés physico-chimiques

Propriétés générales:

Aspect	Poudre fin beige clair
Odeur:	Inodore

Propriétés phys.-chim.:

Valeur pH (20 °C (68 °F); Solv.: Eau 1:8 M/M telquel)	6 - 8
Densité en vrac	500 - 600 g/l
Viscosité (dynamique) (; 20 °C (68 °F); Solv.: Eau 1 : 8 M/M telquel; Temps de gonflement: 30 mn)	20.000 - 35.000 mpa.s
Viscosité (dynamique) (; 20 °C (68 °F); Solv.: Eau 1 : 8 M/M telquel; Temps de gonflement: 5 mn)	6.000 - 25.000 mpa.s
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	soluble après gonflement

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

Matières à éviter:

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

Produits de décomposition dangereux:

Aucun connu

11. Informations toxicologiques**Informations générales sur la toxicologie:**

En cas de manipulation correcte et d'utilisation conforme à la destination, il ne faut supposer à notre connaissance aucun effet nocif du produit.

12. Informations écologiques**Persistance et biodégradabilité:****Biodégradabilité finale:**

La dégradabilité facile de la somme des composants organiques contenus dans le produit a été testée et a atteint des valeurs inférieures à 60 % DBO/DCO, resp. formation de CO₂ resp. inférieures à 70% perte COD. Les valeurs limites pour 'readily degradable /facilement dégradable' ne sont pas atteintes (p.ex. selon les méthodes OECD 301).

Le produit contient des composants polymères qui sont dégradables dans une large mesure.

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination**Evacuation du produit:**

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Peut en petite quantité être rejeté avec les ordures ménagères.

Les codes de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais en majeure partie à leur origine. Ils peuvent être demandés au fabricant.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

14. Informations relatives au transport**Informations générales:**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

15. Informations réglementaires

Pas d'obligation d'identification.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:

Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaborations et de transmission des fiches de données de sécurité.

Protection des travailleurs:	<p>Travaux interdits: Code du Travail (articles R 234-9 et 10 (femmes), articles R 234-16, 20 et 21 (jeunes travailleurs de moins de 16 et/ou 18 ans), arrêté du 8 octobre 1990 modifié (arrêté fixant la liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou aux salariés des entreprises de travail temporaire).</p> <p>Hygiène et sécurité du travail: Code du Travail (articles R 232-5 à 5-14, R 231-32 à 38, R 233-43, circulaires relatives au commentaire technique des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail (19 juillet 1982, 14 mai 1985 et suivantes).</p> <p>Prescriptions nationales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit.</p>
Protection de l'environnement:	<p>Installations classées: 1510</p> <p>Rejets interdits: Eaux : loi 64 1245 du 16/12/64 modifiée ; huiles et lubrifiants : décret 77-254 du 8/3/77 ; détergents : décret 87-1055 modifié du 2</p> <p>Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).</p>

16. Autres informations

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.